

GUIDE DES AIDES AU MAINTIEN ET À L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

JUIN 2013



**TYPE
D'AIDE**

Information et services



**DÉTAIL
DE L'AIDE**

Correspondant identifié dans chaque ARS pour faciliter les démarches d'installation des étudiants



**PROFESSIONNELS
CONCERNÉS**

Etudiants et professionnels de santé

CONTACTS



ARS Nord-Pas de Calais
Marie-Hélène SKIBENSKI
Tel : 03.62.72.86.80
Email : ars-npdc-referent-installation@ars.sante.fr

LA PAPS - PLATEFORME D'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ



TYPE D'AIDE

Information et services



DÉTAIL DE L'AIDE

Outil d'information pour faciliter l'orientation des professionnels de santé, en exercice ou en formation, sur les services proposés par les différents acteurs en région et de les accompagner aux différents moments clés de leur carrière (formation initiale, choix du mode d'exercice, montage de projets d'exercice coordonné et nouvelles pratiques, développement professionnel)



PROFESSIONNELS CONCERNÉS

- ◆ Étudiants
- ◆ Professionnels de santé



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Site internet : www.nordpasdecalais.paps.sante.fr

CONTACTS



ARS Nord-Pas de Calais
Marie-Hélène SKIBENSKI
Tel : 03.62.72.86.80
Email : ars-npdc-referent-installation@ars.sante.fr

RÉFÉRENCES

Art L.1431-2 du code de la santé publique

LE CESP - CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC



TYPE D'AIDE

Allocation mensuelle



DÉTAIL DE L'AIDE

Contrat signé entre l'étudiant et le CNG (Centre National de Gestion), ouvrant droit au versement d'une allocation mensuelle jusqu'à la fin des études médicales
Montant de l'aide : 1 200 € par mois jusqu'au terme de l'internat (aide imposable et assujettie à la CSG et CRDS)



PROFESSIONNELS CONCERNÉS

Etudiant en médecine à compter de la 2^e année d'étude



TYPE DE TERRITOIRE

Zones fragiles en offre de soins de 1^{er} recours



CONDITIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Engagement de l'étudiant d'exercer à titre libéral ou salarié, dès la fin de sa formation, dans une zone fragile en offre de soins de 1^{er} recours pour une durée égale à celle de versement de l'aide (seuil minimal de 2 ans d'exercice)
- ◆ Être conventionné en secteur I

CONTACTS

Centre National de Gestion (CNG)
<http://www.cng.sante.fr/>

ARS Nord-Pas de Calais
Réfèrent Installation
Marie-Hélène SKIBINSKI
Tel : 03.62.72.86.80
Email : ars-npdc-referent-installation@ars.sante.fr

ARS Nord-Pas-de-Calais
Département des Professions de Santé
Laurence BANCQUART
laurence.bancquart@ars.sante.fr
Jeanine MASSE
jeanine.masse@ars.sante.fr

Faculté de Lille II :
Stéphanie ZANNI
stephanie.zanni@univ-lille2.fr

RÉFÉRENCES

Art L.632-6 du code de l'Éducation

Art L.1434-7 du code de santé publique

Zonage pluriprofessionnel de l'offre de soins de 1^{er} recours (uniquement « zones rouges »)



**TYPE
D'AIDE**

Plateforme d'aide à la recherche de remplacements



**DÉTAIL
DE L'AIDE**

Site internet régional gratuit de mise en relation entre médecins généralistes installés et remplaçants, avec gestion dynamique des offres



**PROFESSIONNELS
CONCERNÉS**

Etudiants en médecine et remplaçants



**CONDITIONS
PARTICULIÈRES**

- ◆ Etudiant ayant une licence de remplacement
- ◆ Site Internet : www.replanor.org

CONTACTS



replanor@gmail.com

TYPE
D'AIDE

Allocation mensuelle pour la réalisation d'un stage

DÉTAIL
DE L'AIDE

Prise en charge des frais de déplacement des internes de médecine générale dans le cadre de la réalisation de leur stage en SASPAS en cabinet libéral

- ◆ 450 € par mois pour les stages réalisés dans une zone fragile en offre de soins de 1^{er} recours
- ◆ 350 € par mois pour les stages effectués dans une zone en difficulté en offre de soins de 1^{er} recours ou dans une zone éloignée de plus de 120 km de la métropole lilloise
- ◆ 200 € par mois pour les stages réalisés dans une zone éloignée entre 75 et 120 km de la métropole lilloise

PROFESSIONNELS
CONCERNÉS

Étudiant de troisième cycle de médecine générale

TYPE DE
TERRITOIRE

Zones à faible densité médicale ou éloignées de plus de 75 km de la métropole lilloise

CONTACTS



Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Virginie TEILLIER
Tel : 03.28.82.76.78
Email : virginie.teillier@nordpasdecalais.fr

RÉFÉRENCES

Art L1511-8 du code général des collectivités territoriales

Art D1511-53 du code général des collectivités territoriales

Zonage pluriprofessionnel de l'offre de soins de 1^{er} recours

TYPE
D'AIDE

Aide au logement dans le cadre de la réalisation d'un stage

DÉTAIL
DE L'AIDE

- ◆ Allocation mensuelle ou mise à disposition d'un logement pendant la durée du stage
- ◆ Plafond de l'aide : 20 % des émoluments forfaitaires mensuels de troisième année d'internat.

PROFESSIONNELS
CONCERNÉS

Etudiant de troisième cycle de médecine générale

TYPE DE
TERRITOIREZones fragiles en offre de soins de 1^{er} recoursCONDITIONS
PARTICULIÈRES

Option offerte aux communes et aux EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération)

CONTACTS



Commune ou EPCI d'accueil
(communauté de communes, communauté d'agglomération)

RÉFÉRENCES

Art L.1511-8 du code général des collectivités territoriales.

Art D.1511-52 du code général des collectivités territoriales.

Art L.1434-7 du code de santé publique

Zonage pluriprofessionnel de l'offre de soins de 1^{er} recours (uniquement « zones rouges »)

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

L'INDEMNITÉ D'ÉTUDES ET DE PROJET PROFESSIONNEL



TYPE D'AIDE

Allocation mensuelle



DÉTAIL DE L'AIDE

- ◆ Contrat signé entre l'étudiant et la collectivité territoriale (seule ou en groupement)
- ◆ Plafond de l'aide : émoluments annuels de 3^{ème} année d'internat



PROFESSIONNELS CONCERNÉS

Etudiant titulaire du concours de médecine inscrit en faculté de médecine ou chirurgie dentaire



TYPE DE TERRITOIRE

Zones fragiles en offre de soins de 1^{er} recours



CONDITIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Option offerte aux communes et aux EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération)
- ◆ Engagement de l'étudiant bénéficiaire d'exercer en tant que médecin généraliste, spécialiste ou chirurgien dentiste au moins 5 ans dans une zone fragile en offre de soins de 1^{er} recours

CONTACTS



Commune ou EPCI d'accueil
(communauté de communes, communauté d'agglomération)

RÉFÉRENCES

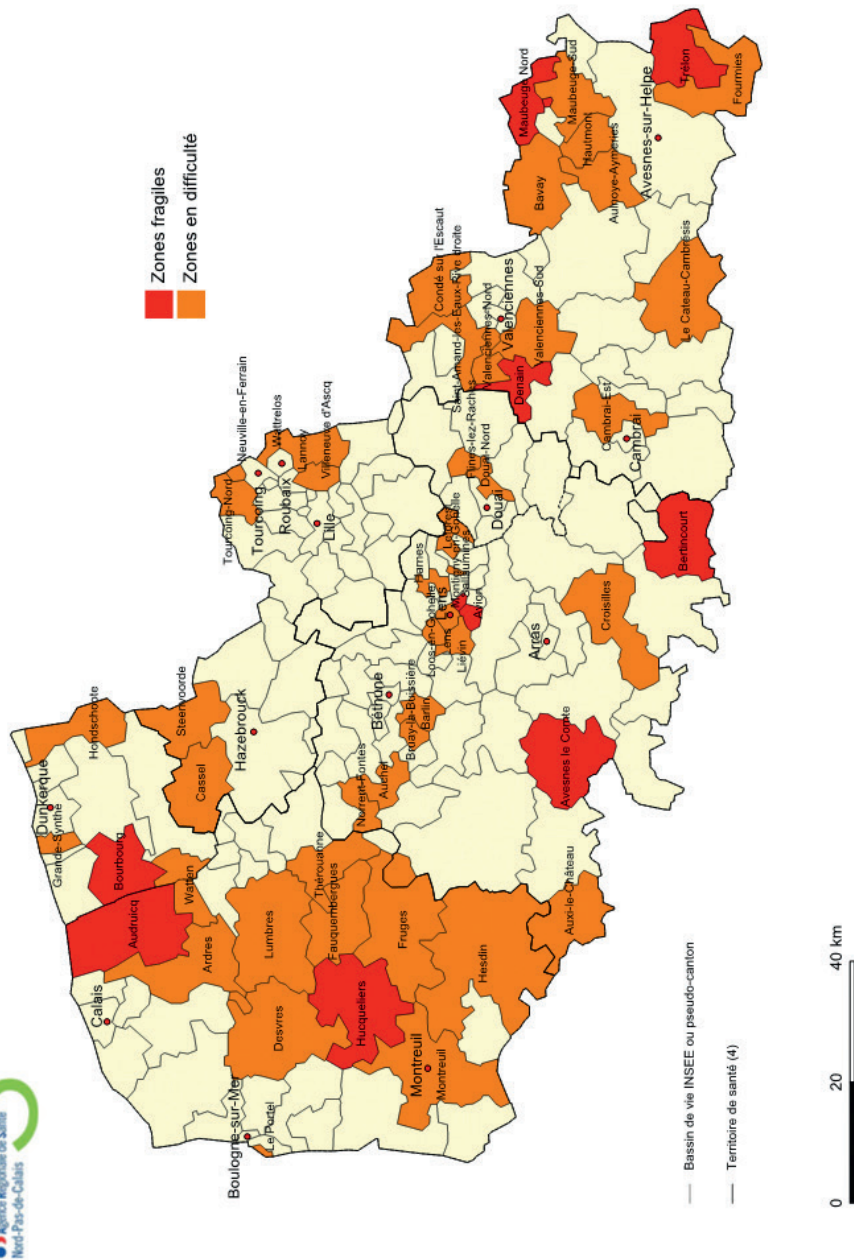
Art L1511-8 du code général des collectivités territoriales

Art D1511-54, D1511-55 et D1511-56 du code général des collectivités territoriales

Art L.1434-7 du code de santé publique

Zonage pluriprofessionnel de l'offre de soins de 1^{er} recours (uniquement « zones rouges »)

LE ZONAGE PLURIPROFESSIONNEL DE L'OFFRE DE SOINS DE 1^{ER} RECOURS



LISTE DES ZONES FRAGILES ET COMMUNES RATTACHÉES

LISTE DES ZONES FRAGILES

(zones «rouges»)

Audruicq

Audruicq
Muncq-Nieurlet
Nortkerque
Nouvelle-Église
Offekerque
Oye-Plage
Polincove
Recques-sur-Hem
Ruminghem
Sainte-Marie-Kerque
Saint-Folquin
Saint-Omer-Capelle
Vieille-Église
Zutkerque

Avesnes-le-Comte

Ambrines
Avesnes-le-Comte
Barly
Bavincourt
Beaudricourt
Beaufort-Blavincourt
Berlencourt-le-Cauroy
Coullemont
Couturelle
Denier
Estrée-Wamin
Fosseux
Givenchy-le-Noble
Grand-Rullecourt

Hauteville
Izel-lès-Hameau
Lattre-Saint-Quentin
Liencourt
Lignereuil
Manin
Noyelle
Noyelle-Vion
Sars-le-Bois
Saulty
Sombrin
Sus-Saint-Léger
Villers-Sir-Simon
Wartuzel

Avion

Avion

Bertincourt

Barastre
Beaumontz-lès-Cambrai
Bertincourt
Beugny
Bus
Haplincourt
Havrincourt
Hermies
Lebucquière
Léchelle
Metz-en-Couture
Morchies
Nouvelle-Bourjonval
Rocquigny
Ruyalcourt

Trescault
Vélu
Ytres

Bourbourg

Bourbourg
Brouckerque
Cappelle-Brouck
Drincham
Looberghes
Saint-Pierre-Brouck

Denain

Abscou
Denain
Douchy-les-Mines
Escaudain
Haveluy
Hélesmes
Wavrechain-sous-Denain

Hucqueliers

Alette
Avesnes
Aix-en-Ergny
Beussent
Bimont
Bourthes
Campagne-lès-Boulonnais
Clenleu
Enquin-sur-Baillons
Ergny
Herly
Hucqueliers
Humbert

Maninghem
Parenty
Preures
Quilien
Rumilly
Saint-Michel-sous-Bois
Wicquinghem
Zoteux

Maubeuge-Nord

Assevent
Bersillies
Bettignies
Élismes
Gognies-Chaussée
Jeumont
Mairieux
Marpent
Vieux-Reng
Villers-Sire-Nicole

Sallaumines

Sallaumines

Trélon

Baives
Epepe-Sauvage
Glageon
Liessies
Moustier-en-Fagne
Trélon
Willies